

Villa Al Qamar

Programme de résidence Arts et territoire de l'Institut français du Liban – Appel à candidatures 2022

Description du programme

La Villa al Qamar, programme de résidences de l'Institut français du Liban à Deir El Qamar lance l'appel à candidatures pour son programme de résidences de recherche et création à destination des artistes résidant en France et au Liban, pour l'année 2022. La Villa est située au sein de l'antenne de l'Institut français du Liban à Deir El Qamar, dans les murs d'un ancien caravansérail et de l'ancienne synagogue attenante dans le village historique de Deir El Qamar (à 40 km de Beyrouth) et de la région montagnaise du Chouf. La Villa Al Qamar est soutenue par l'Institut français dans le cadre du programme de La Fabrique des résidences.

En 2022, la Villa accueillera sur 3 temps de résidence des artistes français et libanais qui seront invités à développer des projets de **création en lien avec le territoire et en prise avec les problématiques sociales et les enjeux actuels du Liban et dans le Chouf**. Les lauréats seront appelés à nouer des relations de travail avec les milieux artistiques, universitaires et culturels du Liban et du Chouf. Pour ce faire, ils pourront s'appuyer sur l'équipe de l'Institut français de Deir El Qamar, de l'Institut français du Liban et les collaborations nouées avec les réseaux professionnels de l'Institut français du Liban.

Disciplines concernées

- Architecture/paysage/urbanisme
- Arts numériques/arts visuels/photographie
- Arts de la rue/cirque/marionnettes
- Arts plastiques
- Bande dessinée
- Cinéma (animation, documentaire, fiction, art vidéo...)
- Danse
- Design/graphisme
- Littérature
- Mode
- Musique
- Photographie
- Sciences humaines et sociales
- Théâtre

Dispositifs de résidence

La Villa Al Qamar propose trois dispositifs distincts :

En solo : un.e candidat.e français.e ou résidant en France depuis au moins 5 ans propose un projet.

En binôme : deux candidat.e.s français.e.s ou résidant en France depuis au moins 5 ans proposent un projet.

En tandem : un.e candidat.e français.e ou résidant en France depuis au moins 5 ans avec un.e candidat.e libanais.e ou résidant au Liban présentent un projet commun.

Critères d'éligibilité

Le/la candidat.e du programme doit :

- Être engagé.e dans la vie professionnelle et justifier d'un parcours artistique professionnel (travaux antérieurs)
- Parler français et anglais ou arabe
- Se libérer de ses activités professionnelles durant toute la période du séjour
- Être un.e artiste de nationalité française, ou étrangère domicilié.e en France depuis plus de 5 ans
- Être un.e artiste de nationalité libanaise, ou étrangère domicilié.e au Liban

Aucune limite d'âge n'est imposée.

Critères de sélection

Outre l'évaluation du parcours professionnel du.de la candidat.e, une attention particulière sera portée sur :

- La qualité et les perspectives du projet
- Les contacts déjà identifiés/établis sur place
- Les dispositifs de sortie de résidence ou/et de médiation (rencontres, ateliers, conférences etc.) proposés dans le cadre de la résidence

Dates et durée de la résidence

La durée de résidence est de 1 à 3 mois, d'avril 2022 à décembre 2022 selon les dispositifs suivants :

- En binômes et tandems : jusqu'à 1 mois pour les binômes et les tandems.
- En solo : une période allant de 1 à 3 mois.

Les candidat.e.s peuvent émettre des préférences de période pour leur résidence selon le calendrier de résidence suivantes : entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2022, entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2022, entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre 2022.

Prise en charge et modalités d'accueil

- Le versement d'une allocation de séjour d'un montant mensuel de 2000 euros couvrant les frais de vie des artistes, le transport, une aide à la production et le logement.
- La prise en charge du billet d'avion pour les transports internationaux.
- La mise à disposition des espaces de travail de l'Institut français de Deir El Qamar : ancienne synagogue-salle de répétition, cour centrale et salle de conférences voûtée convertibles en ateliers, studios de répétition et de représentation. Mise à disposition, en fonction des besoins et des disponibilités, du matériel technique de l'Institut français du Liban. Le matériel technique de l'IFL couvre les besoins techniques élémentaires des projets (son et lumière, vidéoprojecteur). Tout besoin technique supplémentaire et spécifique aux disciplines concernées sera de la responsabilité de l'artiste.
- Un cachet de 1000 euros pour la sortie de résidence et l'ensemble des dispositifs de médiation mis en place avec les publics.
- Accompagnement logistique et artistique (traduction, mise en contact) par l'équipe de l'Institut français du Liban.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Les candidatures doivent être déposées auprès de l'antenne de l'Institut français du Liban à Deir El Qamar à l'adresse électronique deirelqamar@if-liban.com.

Documents à joindre au dossier :

- Description synthétique du projet (maximum 10 pages) présentant la nature du projet, les motivations de la demande, l'ancrage territorial du projet, les actions de médiation et/ou de sorties de résidences envisagées (rencontres, ateliers, conférences etc.), les suites du projet.
- CV ou biographie détaillé sur les activités menées par le/la candidat.e (programmation, exposition, publications etc.).
- Portfolio (images, textes, publications).
- Éventuelles lettres de recommandation.

Calendrier de sélection et résultats

Date-limite de dépôt des dossiers : 15 décembre 2021.

Sélection finale et annonce des résultats : mi février 2022.

Un comité de sélection composé de personnalités de la scène artistique libanaise, de représentants de l'Institut français du Liban et de l'Institut français de Paris sélectionnera et désignera les résident.e.s.

Les candidat.e.s retenu.e.s sont prévenu.es personnellement à l'issue du comité final de sélection.

L'annonce des candidat.e.s sélectionné.e.s sera diffusée sur le site de l'Institut français du Liban et sur les réseaux sociaux.